

LE DIPLÔME D'ASSISTANT DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE (A.D..E.A.)

- la valorisation d'un savoir-faire -

La Chambre de Métiers de la Manche met en place chaque année une nouvelle session de formation en vue de la préparation au Diplôme d'Assistant du Dirigeant d'Entreprise Artisanale - ADEA -

Homologuée de niveau IV (Baccalauréat), cette formation est une véritable reconnaissance du statut de Conjoint Collaborateur. Elle permet de suivre et de présenter d'une manière indépendante quatre modules représentant 480 heures de formation.

À QUI S'ADRESSE L'ADEA ?

- **Aux Conjointes Collaboratrices** (*mentionnées ou non au Répertoire des Métiers*),
 - **Aux Conjointes salariées,**
 - **Aux Conjointes associées,**
 - **Ou toute autre personne participant à la gestion de l'entreprise,**
- possédant une expérience minimale de trois années dans l'entreprise et désirant améliorer ses connaissances.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Quatre modules distincts et indépendants :**
 - *Communication*
 - *Secrétariat - Bureautique*
 - *Gestion - Management*
 - *Stratégies et techniques commerciales*

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule à raison d'une journée par semaine, généralement le jeudi, sauf pendant les vacances scolaires et s'étale sur près de 3 ans

OBJECTIFS DE L'ADEA

- **Permettre à la conjointe d'acquérir une formation :**
 - *adaptée à l'entreprise*
 - *performante*
 - *valorisante*
 - *diplômante*
- **S'investir dans l'ADEA ouvre à la conjointe la possibilité d'être reconnue dans ses fonctions mais également d'acquérir des connaissances nouvelles afin d'être plus efficace aux côtés du chef d'entreprise.**
- **Cette formation débouche aussi sur un échange d'expérience et la création d'un réseau d'amitié et d'assistance professionnelle.**

CONTACT :

Service Économique